

## Autorisations d'achats pour l'exercice 2023

### Rapport sur le préavis N° 2022/33

La Commission des finances a examiné le préavis N° 2022/33 lors de sa séance du 9 novembre 2022.

Par ce préavis, la Municipalité sollicite des autorisations d'achats pour 2023, d'un montant total de CHF 7'322'300, contre CHF 7'927'000 pour 2022 soit une diminution de CHF 604'700.

Du montant total de CHF 7'322'300, CHF 970'100 concernent le renouvellement du matériel informatique, soit 13.2 %. Ce montant est en baisse de CHF 65'000 par rapport au montant demandé l'année dernière.

#### Autorisations d'achats pour les véhicules, machines et matériels

Direction	Budget 2023	Part du total	Achat de remplacement	Nouvelles acquisitions	Budget 2022	Ecart B22-B23 en %
<b>Total</b>	<b>6'352'200</b>	<b>100%</b>	<b>5'213'100</b>	<b>1'139'100</b>	<b>6'891'900</b>	<b>-8%</b>
CD	-	0%	-	-	12'300	-
SE	1'475'400	23%	1'438'100	37'300	1'876'700	-21%
SCS	55'000	1%	15'000	40'000	44'600	23%
LEA	790'500	12%	649'000	141'500	1'366'500	-42%
EJQ	137'800	2%	121'600	16'200	106'100	30%
FIM	3'571'500	56%	2'824'500	747'000	3'233'100	10%
SIL	322'000	5%	164'900	157'100	252'600	27%

Il est à relever que les dépenses effectives concernant ces achats figureront en augmentation des investissements au bilan. Les amortissements seront eux portés dans les comptes de fonctionnement respectifs.

Les montants non utilisés à la fin de l'exercice comptable ne sont pas reportés l'année suivante.

Le préavis donne un détail exhaustif de ces demandes d'achats. Nous ne relevons aucun point particulier.

#### Autorisations d'achats pour le matériel et les logiciels informatiques

Le préavis 2022/33 demande des autorisations d'achats pour un montant de CHF 7'322'300, soit un montant inférieur de CHF 604'700 à celui prévu dans le budget 2022. Le détail des achats est répertorié dans un tableau récapitulatif annexé au préavis.

A l'issue des discussions, la Commission des finances accepte les conclusions du préavis 2022/33 par 9 oui et une abstention pour les deux conclusions et propose au Conseil d'en faire de même.

M.Paulraj Kanthia, rapporteur

Lausanne, le 9 novembre 2022